



HAL
open science

La Réunion et Mayotte : deux "îlots" de prospérité dans l'espace insulaire du Sud-Ouest de l'océan Indien

Didier Benjamin, Henry R. Godard

► **To cite this version:**

Didier Benjamin, Henry R. Godard. La Réunion et Mayotte : deux "îlots" de prospérité dans l'espace insulaire du Sud-Ouest de l'océan Indien. Travaux & documents, 1999, Propos géographiques sur le Sud-Ouest de l'océan Indien, 11, pp.102–119. hal-02175039

HAL Id: hal-02175039

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02175039v1>

Submitted on 2 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Réunion et Mayotte : deux « îlots » de prospérité dans l'espace insulaire du Sud-Ouest de l'océan Indien

DIDIER BENJAMIN
CHARGÉ DE COURS
PROFESSEUR EN CLASSES PRÉPARATOIRES COMMERCIALE ET LITTÉRAIRE
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

HENRY R. GODARD
PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

A l'intérieur de leur aire régionale respective – l'Amérique moyenne (Antilles et États continentaux du pourtour de la mer des Antilles) pour les Départements Français d'Amérique (DFA), le Pacifique Sud pour les territoires d'Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna) et le Sud-Ouest de l'océan Indien pour les îles de La Réunion et de Mayotte – les espaces ultramarins français s'individualisent par le fort pouvoir d'achat de leurs populations et un degré élevé d'intégration de leurs économies à celle de leur ancienne métropole (pays du Nord).

Les contrastes sont particulièrement accentués lorsque l'on compare la situation de La Réunion et de Mayotte avec celle des États voisins du Sud-Ouest de l'océan Indien. Le niveau des équipements collectifs et les standards de consommation à La Réunion se rapprochent de ceux des pays d'Europe occidentale, avec lesquels l'île réalise l'essentiel de ses échanges, alors que la plupart des pays de la région portent de nombreux stigmates du sous-développement. Moins bien équipée et moins richement dotée, Mayotte fait néanmoins figure d'îlot de richesse et attire un flux croissant de migrants qu'alimente la dégradation des économies

dans l'ensemble des Etats riverains du canal de Mozambique. L'explication de ce différentiel de niveau de vie réside-t-elle uniquement dans le maintien d'une relation de dépendance juridique et économique des outremers par rapport à une puissance tutélaire ? Peut-on envisager que, pour certains espaces insulaires, l'accès à un certain bien-être des populations passe par l'acceptation d'une dépendance négociée ?

La démarche suivie suppose, en premier lieu, la mise en évidence des différents degrés de « prospérité ». Ceci nous a conduits à sélectionner des marqueurs démographiques et socioéconomiques en vue d'une analyse comparative des situations nationales ou territoriales. Le champ géographique de l'étude s'étend à des espaces de dimension variable. Le cadre le plus large englobe la Communauté de Développement de l'Afrique du Sud (SADC) et la Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP). A une échelle intermédiaire, on retiendra les membres de la Commission de l'Océan Indien (COI) et Mayotte. A un niveau plus fin, celui de la commune, Mayotte est comparée avec La Réunion. Les disparités de développement relevées entre les outremers et les Etats voisins sont ensuite mises en relation avec leur degré d'intégration dans les échanges régionaux et les modalités de leur participation aux associations économiques et politiques régionales. Enfin, l'analyse de l'activité aéroportuaire souligne les orientations différentes du champ des échanges internationaux de La Réunion et de Maurice.

DEUX « ÎLOTS » DE PROSPÉRITÉ APPARENTE

Les statistiques relatives à la SADC, à la ZEP et à la COI sont issues des annuaires des organisations internationales et du *Population Reference Bureau*. S'il est difficile d'évaluer la qualité de ces données, leur vérification a montré qu'elles ne sont entachées ni d'erreurs grossières, ni d'incohérences. A l'échelle de la SADC et de la ZEP, deux indicateurs ont été retenus : l'un, économique (la valeur du PNB/habitant en dollars en 1995) ; l'autre, démographique et social (le taux de mortalité infantile en ‰ en 1995). En raison de l'hétérogénéité des sources statistiques, voire de leur absence pour certains espaces — c'est notamment le cas de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) et du PIB/habitant —, nous avons retenu la variable PNB, un choix certes contestable mais qui permet, néanmoins, de replacer les espaces étudiés dans leur contexte régional et d'appréhender et de visualiser les disparités

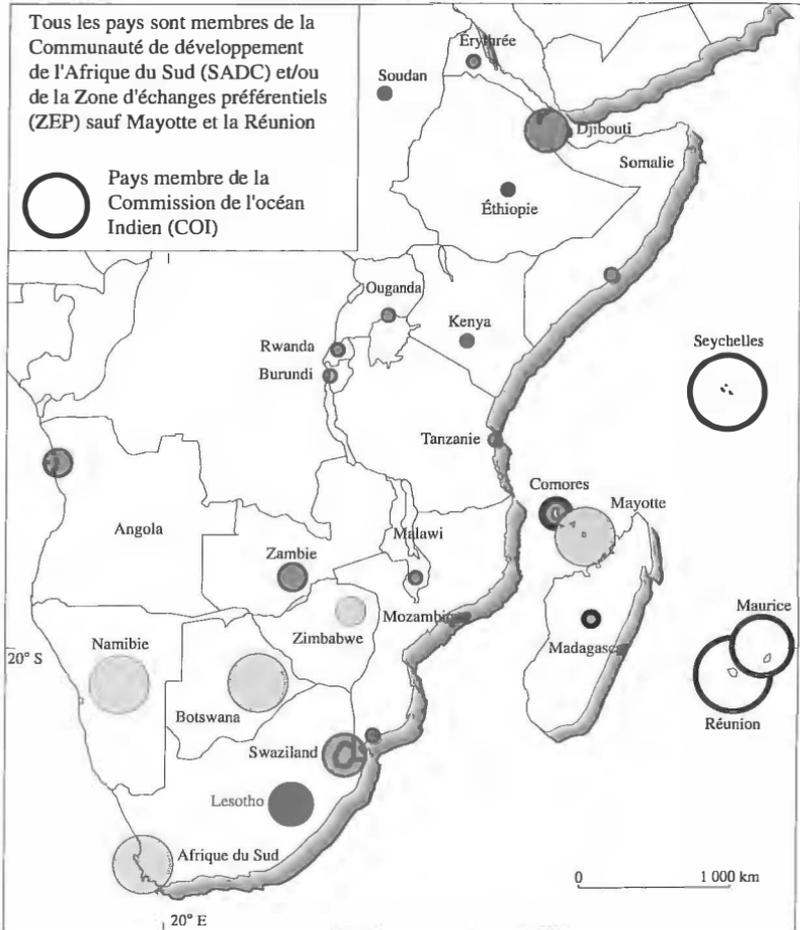
socioéconomiques entre les différents territoires. L'analyse communale des deux outremer français a été menée en s'appuyant sur les données des derniers recensements disponibles : 1982 et 1990 pour La Réunion et 1985, 1991 et 1997 pour Mayotte (les résultats du RGP d'août 1997 ne sont pas encore disponibles dans leur intégralité : seul le nombre d'habitants par commune a été publié en novembre 1997).

D'une échelle... l'autre : les « privilèges » de la tutelle

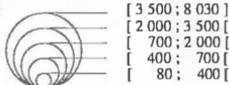
A l'échelle régionale, les outremer français se distinguent des autres espaces par le niveau de vie élevé de leur population et par la bonne qualité des services et des infrastructures (figure 1) ; toutefois, les indicateurs restent en retrait par rapport à ceux de la métropole. Le PNB moyen par habitant de l'ensemble des pays cartographiés est de 1 397 \$; celui de La Réunion, le plus élevé, est près de six fois supérieur (8 030 \$) et celui de Mayotte plus de deux fois (3 500 \$) mais celui de la métropole atteint 24 990 \$. Alors que le taux de mortalité infantile moyen s'élève à 84 ‰, celui de La Réunion est de 8 ‰ et celui de Mayotte atteint 38 ‰ (il est de 6 ‰ en métropole). La carte met en évidence la situation préoccupante du continent africain et des pays de l'océan Indien. Toutefois, un double clivage apparaît nettement. D'une part, le continent est plus défavorisé que les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : le PNB moyen des 20 Etats africains est inférieur à 680 \$ alors que celui des 6 espaces insulaires est supérieur à 3 200 \$ (le PNB le plus élevé des Etats continentaux, celui de la République d'Afrique du Sud, est inférieur au PNB moyen des espaces insulaires) ; les taux de mortalité infantile moyens s'établissent respectivement à 96 ‰ et 41 ‰. D'autre part, des différences marquées opposent les Etats continentaux de part et d'autre du 20^e parallèle : les 13 pays situés au nord ont un PNB moyen inférieur à 260 \$ et un taux de mortalité infantile moyen proche de 110 ‰ alors que les moyennes des 7 Etats septentrionaux s'établissent à plus de 1 500 \$ et moins de 75 ‰.

A l'échelle des espaces insulaires du Sud-Ouest de l'océan Indien qui rassemblent plus de 17 millions d'habitants, deux groupes d'espaces apparaissent (figures 2 et 3). La Réunion, Maurice et les Seychelles se caractérisent par des structures démographiques se rapprochant de celles des pays du Nord (le taux moyen annuel d'accroissement de la population est compris entre

Figure 1 - Niveaux de développement et associations économiques et politiques



PNB en 1995 (\$/hab./an)



Minimum : 80 \$/hab./an Seuils observés
 Maximum : 8 030 \$/hab./an
 Moyenne : 1 397 \$/hab./an France métropolitaine :
 Écart-type : 2 039 \$/hab./an 24 990 \$/hab./an

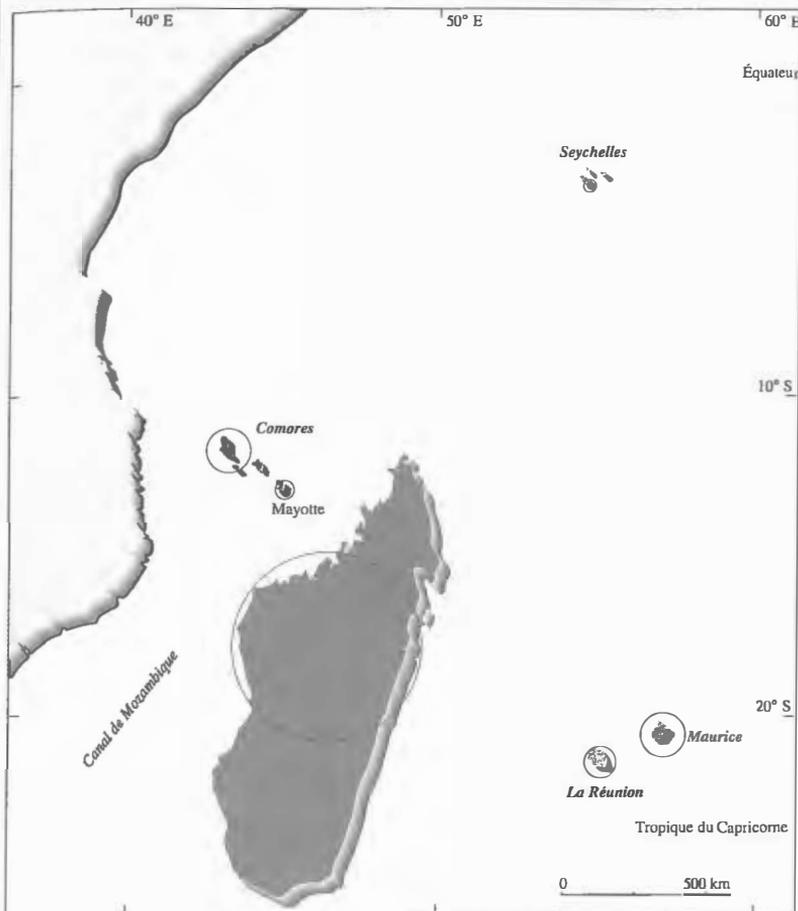
Taux de mortalité infantile en 1995 (‰)



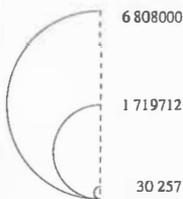
Minimum : 8 ‰ Discrétisation standardisée
 Maximum : 148 ‰
 Moyenne : 84 ‰ France métropolitaine : 6 ‰
 Écart-type : 39 ‰

Sources : *Annuaire des Organisations internationales, 1995 à 1997*

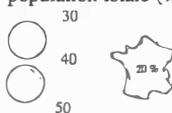
Figure 2 - La jeunesse de la population et l'indice synthétique de fécondité dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien en 1995



Population de moins de 15 ans en 1995



Part de la population de moins de 15 ans dans la population totale (%)

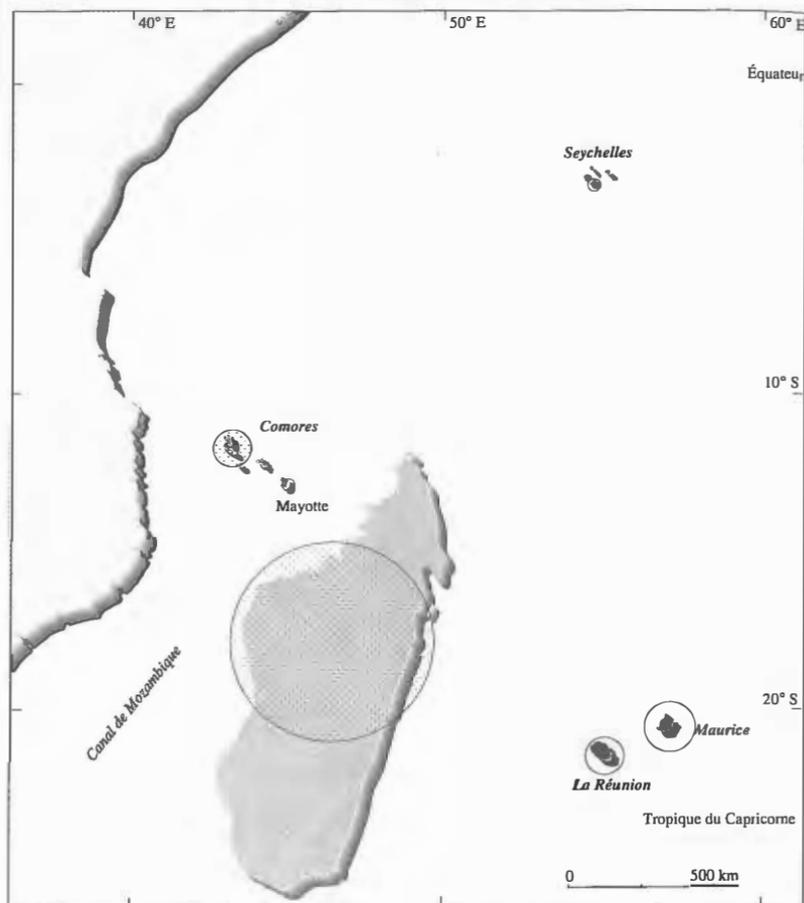


Indice synthétique de fécondité en 1995

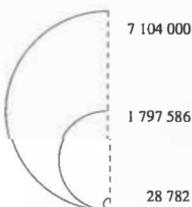


Sources : *Annuaire des Organisations internationales, 1995 à 1997*

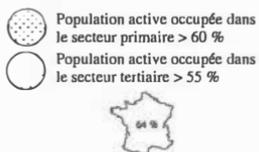
Figure 3 - La population active, sa répartition par secteur et le PNB dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien en 1995



Population active en 1995



Secteur d'activité dominant en 1995



PNB/hab./an en 1995 (\$)



Sources : *Annuaire des Organisations internationales, 1995 à 1997*

1,5 et 1,8 %, l'indice synthétique de fécondité est inférieur à 2,7 et la part des moins de 15 ans dans la population est proche de 30 %), un PNB supérieur à 3 350 \$/hab. en 1995 (valeur « élevée » dans l'ensemble géographique considéré) et une forte tertiarisation de l'emploi (la population active occupée dans le secteur tertiaire est comprise entre 57 % à Maurice et 74 % aux Seychelles). Le second groupe rassemble la République fédérale islamique des Comores et Madagascar qui se distinguent par des structures démographiques caractéristiques de celles des pays des tiers mondes (le taux moyen annuel d'accroissement de la population est supérieur à 3 %, l'indice synthétique de fécondité est supérieur à 6 et la part des moins de 15 ans dans la population est proche de 50 %), un PNB inférieur à 500 \$/hab. et un secteur primaire rassemblant plus de 65 % de la population active occupée. Mayotte se trouve dans une position intermédiaire. Par ses indicateurs démographiques, elle se rattache aux pays du second groupe (le taux moyen annuel d'accroissement de la population, 5,9 % entre 1985 et 1991, est le plus élevé des 6 espaces insulaires, les moins de 15 ans représentent 47 % de l'ensemble de la population...); par la valeur du PNB/hab. (3 500 \$ en 1995) et par la structure de l'emploi (55 % des actifs occupés dans le secteur tertiaire), elle se rapproche des espaces du premier groupe.

La situation de Mayotte n'est paradoxale qu'en apparence. En 1974, les Mahorais refusèrent l'indépendance et, en 1976, l'île fut érigée en collectivité territoriale. Ce choix a provoqué de profondes mutations des conditions socioéconomiques. L'irruption de la « modernité » (économie monétarisée, prestations et services sociaux...), par le biais des transferts venus de métropole, déstabilise les structures restées traditionnelles de la société mahoraise.

Société de consommation et société traditionnelle

A une échelle plus fine, les disparités entre les deux espaces ultramarins apparaissent nettement. Comparée à la métropole, la population de ces deux outremer est jeune et en croissance rapide (figures 4 et 5) : les moins de 20 ans représentent 40 % des Réunionnais en 1990 et 58 % des Mahorais en 1991 (26 % des métropolitains en 1990) ; le taux moyen d'accroissement annuel est de 1,9 % à La Réunion entre 1982 et 1990. Il est de 5,9 % à Mayotte entre 1985 et 1991 et 3,7 % entre 1991 et 1997 (0,5 % en France métropolitaine entre 1982 et 1990), soit un des taux de croissance

Figure 4 - Population et taux moyen annuel de croissance

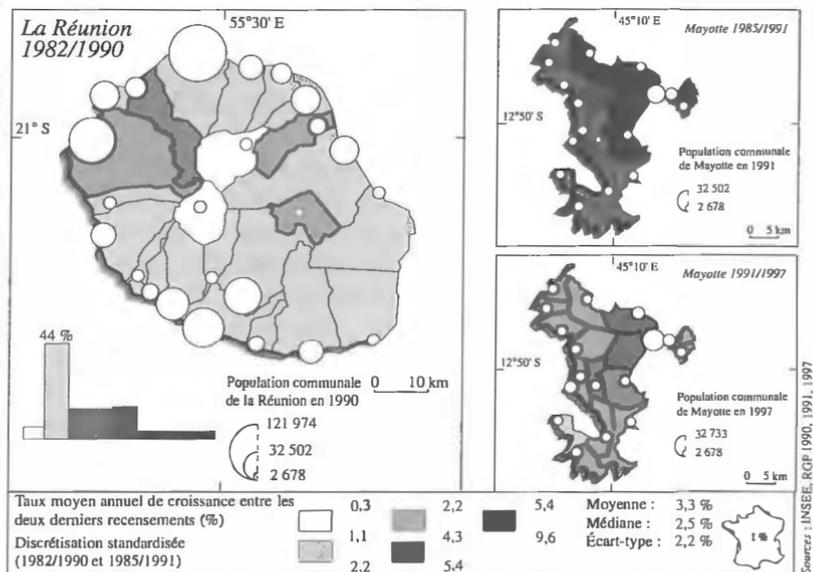
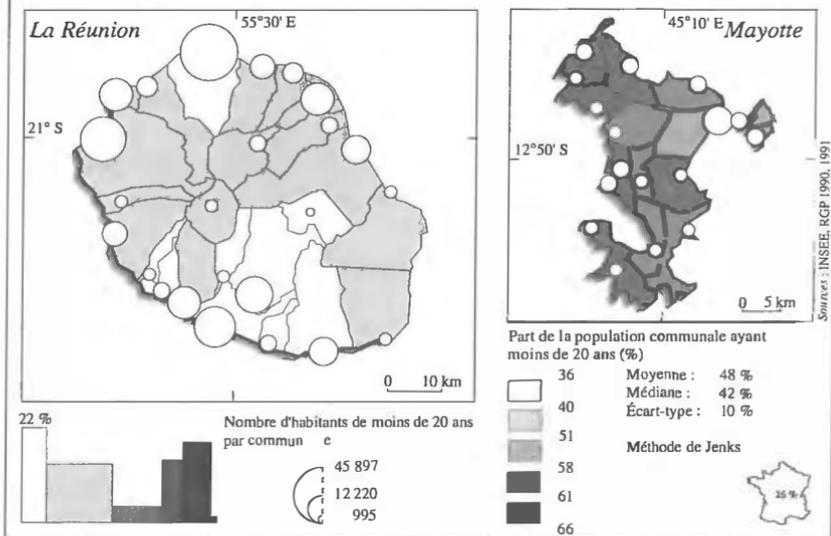


Figure 5 - Les moins de 20 ans



démographique parmi les plus élevés au monde. Mais la comparaison des deux pyramides des âges montre des structures très différentes : proche de celle des pays du Nord à La Réunion, semblable à celle des Etats en développement du Sud-Ouest de l'océan Indien et de la plupart des pays africains à Mayotte. Alors que la population réunionnaise est passée de 516 000 en 1982 à 598 000 en 1990 (elle est estimée à 654 000 en 1995), celle de Mayotte passait de 67 000 en 1985 à 94 000 en 1991 et à 131 000 en 1997. La pression de la population sur le sol mahorais est de plus en plus préoccupante (65 % de la superficie est cultivable et la densité atteint 350 hab./km²) et les problèmes qui en résultent sont de plus en plus aigus : dégradation accélérée de l'environnement due à la croissance de la population et aux pratiques culturales ; insuffisance des infrastructures et des services ; déficit accru d'emplois ; etc.

L'accroissement rapide de la population est la conjonction de deux facteurs : d'une part, la croissance naturelle expliquée par des structures sociales « traditionnelles » fortement marquées par l'islam ; d'autre part, le poids des migrations officielles et clandestines des Comoriens. La population mahoraise est composée de 14 % d'étrangers (contre 0,4 % à La Réunion et 6 % en métropole) qui se rassemblent essentiellement dans les communes urbaines. Tout donne à penser que ce flux migratoire n'est pas prêt de se tarir. En effet, les îles comoriennes d'Anjouan et de Mohéli se heurtent à des troubles politiques et doivent affronter une situation économique dramatique après la proclamation unilatérale de leur indépendance ; située à moins d'une centaine de kilomètres des côtes septentrionales mahoraises, l'île d'Anjouan est la plate-forme de départ pour les « boutre people » qui fuient le dénuement et qui espèrent s'intégrer à la société mahoraise dans laquelle chaque Comorien a des proches ou des amis.

Si les parts respectives des trois secteurs d'activités sont différentes, l'évolution de la structure de l'emploi suit les mêmes tendances (figures 6 et 7). Le secteur primaire n'occupe plus que 19 % de la population active mahoraise (8 % à La Réunion et 6 % en métropole). A La Réunion, la population active occupée dans le secteur primaire dépasse 20 % dans 3 communes sur 24 ; c'est encore le cas de 8 communes sur 17 à Mayotte. Le secteur tertiaire, qui croît en raison du dynamisme des activités commerciales et du poids de l'administration, occupe 55 % de la population active de Mayotte (73 % à La Réunion et 64 % en métropole). La part

Figure 6 - Les actifs occupés dans le secteur primaire

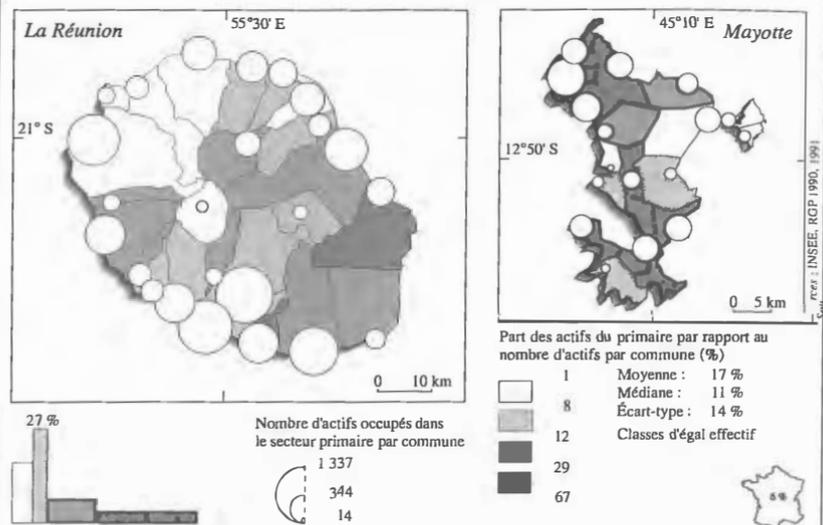
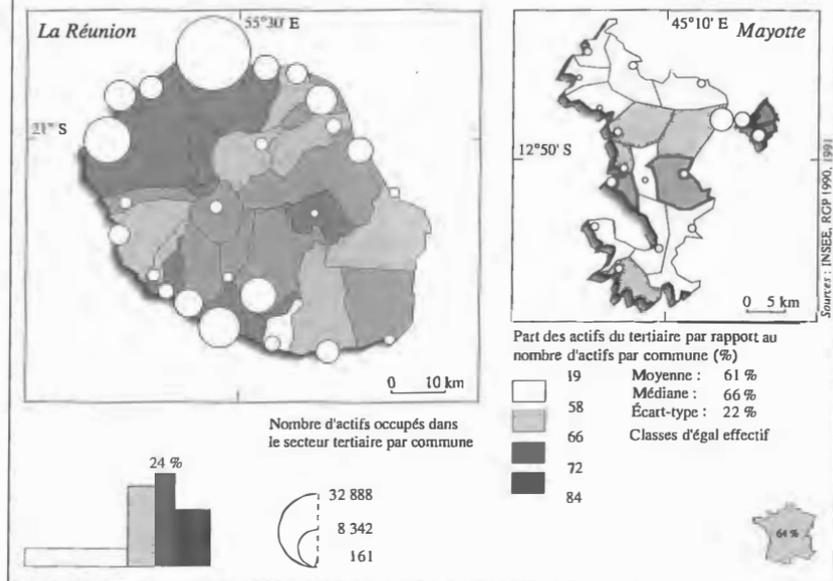


Figure 7 - Les actifs occupés dans le secteur tertiaire



des actifs employés dans ce secteur dépasse 60 % dans 7 communes dont les 3 communes à dominante urbaine (Dzaoudzi, Pamandzi et Mamoudzou) ; à La Réunion, elle est inférieure à 60 % dans seulement 2 communes.

Si le niveau de richesse de Mayotte est inférieur à celui de La Réunion, qu'il s'agisse de la valeur du PNB/hab. ou des indicateurs de confort (32 % des résidences principales sont raccordées au réseau électrique contre 95 % à La Réunion ; 10 % des ménages mahorais disposent du téléphone contre 77 % des ménages réunionnais), sa situation est nettement meilleure que celle de la plupart des Etats du Sud-Ouest de l'océan Indien et du continent africain. Preuve en est le désir de nombreux Anjouanais et Mohéliens d'être rattachés à la France (!). Quant à l'éventuel changement de statut de Mayotte – l'évolution vers le statut de département d'Outre-mer impliquerait un accroissement des transferts publics –, il fera l'objet d'un référendum avant la fin de l'année ; il est perçu par les Mahorais comme l'assurance d'accéder aux standards de vie réunionnais et métropolitains.

LA DIFFICILE, VOIRE L'IMPOSSIBLE, INTÉGRATION RÉGIONALE

Les disparités socioéconomiques expliquent en partie les difficultés d'intégration des outremers à leur environnement régional. Des facteurs historiques ont aussi joué.

Des échanges limités avec les pays voisins

Pendant la période coloniale, l'isolationnisme et le protectionnisme commercial ont longtemps prévalu. La métropole cherchait à contrôler les relations de ses possessions d'Outre-mer avec des voisins appartenant en majorité à l'Empire britannique. Elle veillait à consolider des liens étroits avec ses colonies et à développer les échanges au sein de l'Empire. La disparition de l'Empire français a d'ailleurs contribué à distendre les relations commerciales qui s'étaient établies, sur un mode de complémentarité, entre certains états de la région, par exemple entre La Réunion et Madagascar. La Thaïlande a ainsi largement supplanté la Grande île en tant que principal fournisseur de riz sur le marché réunionnais.

Dans l'ensemble des archipels et des états riverains du Sud-Ouest de l'océan Indien, l'économie de plantation a favorisé une orientation des économies coloniales en fonction des besoins des

métropoles. Les économies régionales se sont spécialisées dans des productions agricoles identiques pour lesquelles elles sont souvent en situation de concurrence sur les marchés internationaux. Il a fallu attendre 1968 et l'instauration d'une Organisation Commune de Marché (OCM) pour que prenne fin la rivalité commerciale entre La Réunion et Maurice à propos de leurs exportations sucrières vers l'Europe. La concurrence des pays voisins a contribué au déclin des productions mahoraises de plantes à parfum. Malgré la création d'un label d'origine commun (vanille de Bourbon), la production de vanille réunionnaise résiste difficilement à la progression des exportations malgaches et comoriennes, dont les coûts de revient sont moindres. La concurrence est vive entre les destinations touristiques du Sud-Ouest de l'océan Indien malgré les avantages mutuels qu'offrirait une gestion commune de l'offre touristique fondée sur la diversité des produits proposés.

Les capacités financières limitées des pays voisins et le morcellement du marché régional par des restrictions douanières et commerciales freinent le développement des exportations réunionnaises de biens et de services à haute valeur ajoutée. Les réexportations de La Réunion à destination des Etats voisins portent sur des volumes réduits de produits d'origine essentiellement européenne. Enfin, les infrastructures de transport ne sont pas en mesure de traiter des trafics importants et les lignes commerciales entre les pays de la zone sont peu fréquentées.

La conjugaison de ces différents facteurs entrave le développement des échanges commerciaux de La Réunion et de Mayotte avec les Etats voisins. Le commerce extérieur des deux outremers montre une polarisation des flux vers la France et l'Union européenne.

Une participation modeste aux organisations régionales

Les relations économiques avec les pays voisins de dimensions comparables souffrent aussi de l'incompatibilité des statuts politiques. Malgré les perspectives ouvertes par les lois de décentralisation et d'autonomie locale, les espaces ultramarins éprouvent des difficultés à s'affirmer comme partenaires de plein droit auprès d'interlocuteurs représentant les Etats voisins. La tutelle exercée par une lointaine métropole empêche les outremers de participer pleinement à des associations régionales, généralement réservées à des Etats souverains (SADC, ZEP, Indian Ocean Rim). A cet égard, la position de Mayotte est plus difficile que celle de La Réunion. La

République fédérale islamique des Comores refuse de reconnaître le maintien de la souveraineté de la France sur une partie de l'archipel, malgré un référendum en 1976 par lequel la population de l'île de Mayotte a affirmé sa volonté de demeurer française. Le soutien de l'OUA aux positions comoriennes interdit à la collectivité territoriale mahoraise toute participation à des associations régionales. Pourtant ces initiatives répondent à plusieurs nécessités qui s'imposent aussi aux outremer français : gérer collectivement des ressources locales, principalement maritimes ; lutter solidairement contre des catastrophes naturelles ; organiser des séjours touristiques combinés ; réaliser des infrastructures communes pour obtenir des économies d'échelle ; défendre des intérêts collectifs dans les négociations internationales.

La place de La Réunion dans le Sud-Ouest de l'océan Indien illustre bien le faible niveau d'intégration économique régionale des outremer (figure 1). Alors que Maurice, l'île sœur, est un membre actif de la Zone d'Échanges Préférentiels réunissant 22 Etats et créée en 1982 (ZEP), du Marché commun des Etats d'Afrique orientale et du sud (COMESA), fondé en 1993 et regroupant 16 pays et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) créée en 1980 et comptant désormais 12 membres, la candidature de La Réunion à certaines de ces associations n'a pas encore abouti.

Associant La Réunion, les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles, la Commission de l'Océan Indien (COI), créée en 1984, ne constitue ni une entente commerciale ni un espace économique suffisamment développé pour être viable à l'échelle des projets industriels. En diminution sensible, les échanges avec les partenaires de la COI représentaient en 1995 environ 2,1 % des importations réunionnaises et 6,4 % de ses exportations et réexportations, soit un taux de couverture de 19 %. A défaut de favoriser la constitution d'un réseau dense et maillé de relations régionales, certaines des associations citées visent à renforcer l'intégration économique, politique ou culturelle à une métropole. La Communauté de développement de l'Afrique du Sud (SADC) joue ce rôle pour l'Afrique du Sud. Celle-ci est devenue en 1997 le premier fournisseur de Maurice à la place de la France, reléguée au second rang, et ses positions commerciales devraient se renforcer à La Réunion après la signature des accords de libre échange entre le géant économique de l'Afrique australe et l'Union européenne.

Enfin, le sentiment d'une appartenance régionale incluant les outremer français n'existe pas. La recherche d'un patrimoine

culturel commun pose des questions d'ordre identitaire. Elle apparaît difficile à concilier avec les orientations prises au niveau des différents états en matière d'enseignement des langues et de promotion des pratiques religieuses et culturelles.

LE TRANSPORT AÉRIEN : UN RÉVÉLATEUR DE LA FAIBLE INSERTION DES OUTREMERS FRANÇAIS DANS LEUR ESPACE RÉGIONAL

La comparaison des cartes présentant la structure des trafics respectifs des aéroports de Plaisance et de Saint-Denis est significative des atouts mauriciens et des faiblesses réunionnaises ; ces deux aéroports distants de 230 km, desservent très inégalement des espaces géographiques qui s'emboîtent de l'échelle locale à l'échelle mondiale (figures 8 et 9). En 1996, les trafics sont similaires (1 273 582 passagers transportés pour Maurice contre 1 253 767 pour La Réunion). Mais, le rayonnement international de l'aéroport Seewusagur Ramgoolam est bien supérieur à celui de l'aéroport Roland Garros : le premier dessert 28 villes (3 centres britanniques), le second en dessert 17 (5 métropoles françaises).

La Réunion : une plate-forme principalement tournée vers la métropole

En 1997, *Air Austral* – compagnie régionale réunionnaise qui prend le relais d'*Air Réunion* en 1990 – réalise environ 50 % du trafic total sur les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien et sur l'Afrique et consolide sa position. Cependant, La Réunion reste faiblement intégrée à son espace régional. Le trafic métropole a dépassé les destinations régionales en 1987. En 1985, 45,8 % du trafic, soit près de 193 000 passagers, était réalisé sur l'axe métropole/Réunion ; en 1990, cet axe assurait 51,5 % des arrivées et des départs ; en 1995, 55,3 % et en 1997, 57,7 %, soit plus de 760 000 passagers. Maurice, première destination avant Paris en 1985 passe en deuxième position en 1987 ; depuis, l'écart se creuse. L'analyse du trafic en provenance et à destination de l'Europe met en évidence l'exclusivité des rapports entre La Réunion et la métropole ainsi que le poids de la capitale.

A La Réunion, le faisceau régional, incomplet, reste déséquilibré. En effet, il est limité aux pays de la COI (88 % du trafic océan Indien, Afrique et Moyen-Orient) et à Mayotte (9,8 %). Les axes Saint-Denis/métropole et Saint-Denis/Maurice ont un poids écrasant puisqu'ils absorbent 88,3 % du trafic total (respectivement

57,7 % et 30,6 %), Madagascar arrivant en troisième position avec seulement 5,7 % du trafic.

L'étude du trafic fret laisse également apparaître ces mêmes déséquilibres : d'une part, les importations l'emportent largement sur les exportations (respectivement 69,6 % et 30,4 %) ; d'autre part, le trafic avec la métropole (77,5 % du trafic fret) montre la faiblesse des échanges commerciaux avec les pays de la zone, qu'ils appartiennent ou non à la COI (Maurice, avec 12,4 % du trafic est le deuxième partenaire de La Réunion).

Maurice : une plate-forme intégrée aux champs local, régional et mondial

Le trafic de l'aéroport mauricien est moins polarisé que celui de La Réunion : considérant l'ensemble des mouvements de passagers (arrivées et départs), le rapport entre la première et la deuxième ville desservie – Saint-Denis et Plaisance exceptées – s'établit à 2 (Paris et Londres pour Plaisance) et à 13 (Paris et Marseille pour Saint-Denis).

A Maurice, le faisceau régional (îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, Afrique australe et Afrique orientale) est majoritaire : 50 % du trafic et 7 pays desservis pour l'aéroport de Plaisance. Toutefois, le déséquilibre entre la première et la deuxième destination régionale est moins accentué à Maurice (31 % du trafic est réalisé avec Saint-Denis et 8 % avec Johannesburg) qu'à La Réunion (32 % avec Plaisance et 4 % avec Antananarivo).

Le faisceau européen mauricien est très ramifié : s'il ne concentre que 37 % du trafic, 7 pays et 10 villes sont desservis (la France, 17 % devance le Royaume-Uni, 9 %). A La Réunion, la métropole est le seul pays européen desservi.

Enfin, le troisième faisceau, qui rassemble 12 % du trafic, regroupe des Etats de l'ensemble Asie-Pacifique (l'Inde représente 4 % des mouvements de passagers). Aucun pays de cette aire géographique n'est desservi depuis La Réunion.

La structure du trafic et l'extension du réseau aérien mauricien reflètent les orientations économiques d'un Etat indépendant depuis 1968. Si les liens avec la France et le Royaume-Uni, les deux anciennes métropoles, restent forts (respectivement 2^e et 4^e pays en termes de nombre de passagers), l'ouverture vers l'Afrique australe et l'Asie est révélatrice, non seulement des liens culturels, mais encore des investissements et des bassins touristiques émetteurs (l'Afrique du Sud occupe le 3^e rang et Singapour le 7^e).

Figure 8 - Le trafic passagers international de l'aéroport de Saint-Denis (Réunion) par pays en 1996

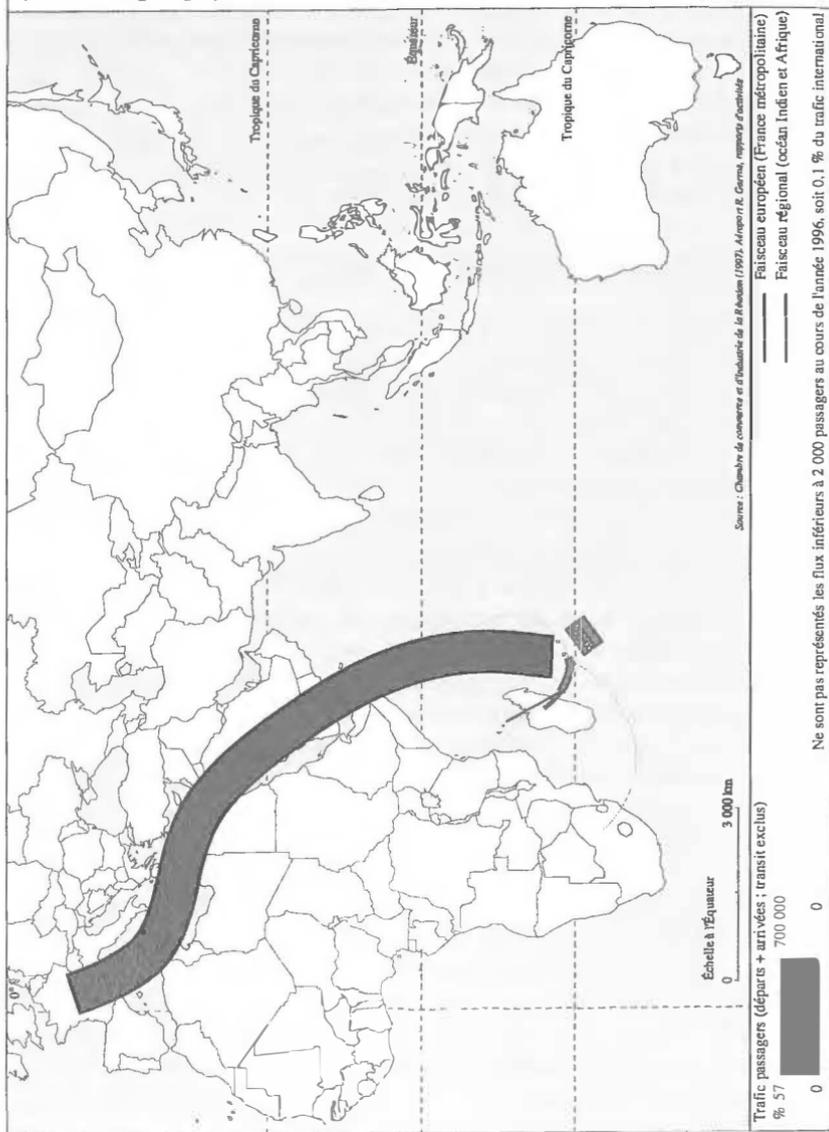
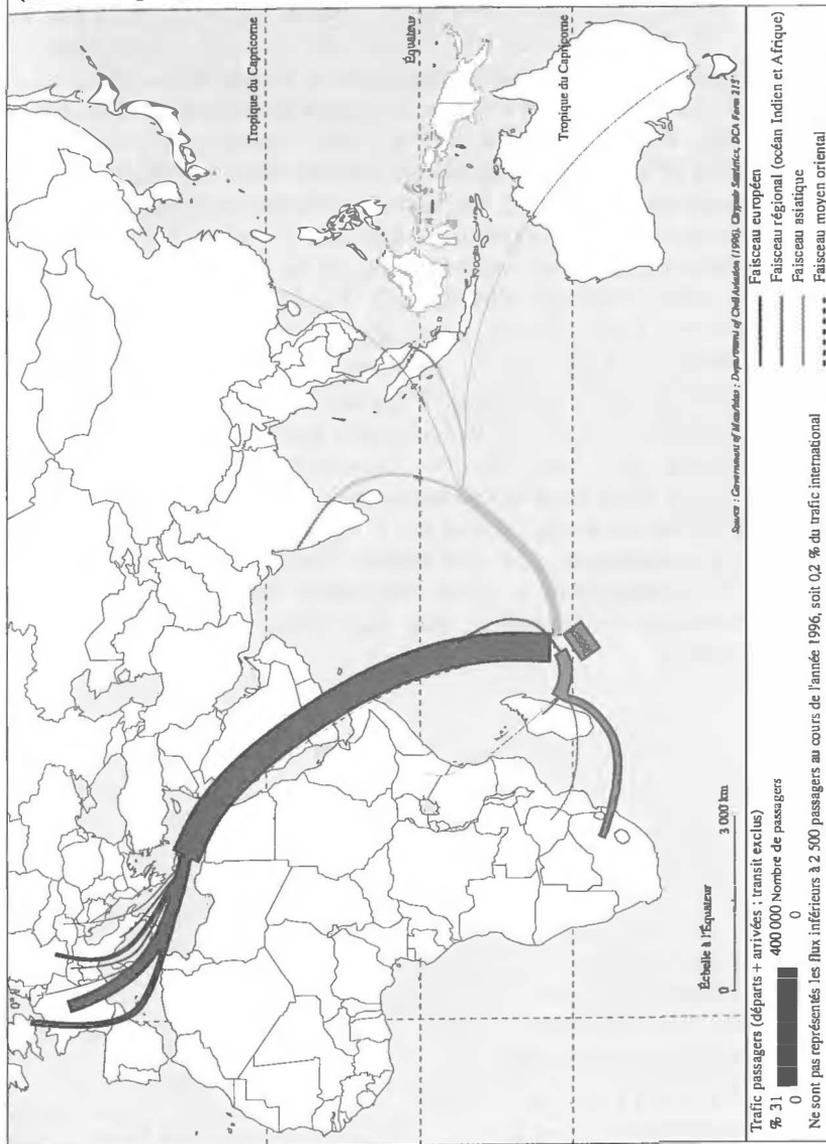


Figure 9 - Le trafic passagers international de l'aéroport de Plaisance (Maurice) par pays en 1996



En outre, l'aéroport de Plaisance joue le rôle de plate-forme régionale de redistribution du trafic pour les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, rôle que l'aéroport Roland Garros n'est pas en mesure de lui contester en raison de la faible insertion de La Réunion dans les échanges régionaux et du statut de l'île.

Pris dans leur cadre régional (espaces insulaires du Sud-Ouest de l'océan Indien et Etats de la côte orientale de l'Afrique), La Réunion et Mayotte apparaissent comme deux territoires privilégiés ; comparés entre eux, les deux outre-mers français présentent des structures démographiques différentes mais les évolutions socioéconomiques y sont convergentes. Si la dynamique d'intégration régionale progresse difficilement, La Réunion peut escompter participer plus largement aux associations économiques et politiques india-océaniques alors que la position de Mayotte offre peu de perspectives à brève échéance. Mais les associations politiques et économiques pèsent-elles d'un réel poids dans le développement et les échanges des Etats de cet ensemble géoéconomique ? En définitive, les modèles d'organisation de La Réunion et de Mayotte sont reproductibles et peuvent être généralisés, après leur nécessaire adaptation aux spécificités locales, à l'ensemble des outre-mers « sous tutelle », qu'ils dépendent de la France ou d'une autre métropole européenne, des Etats-Unis ou d'une puissance indo-pacifique.



BIBLIOGRAPHIE

- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉUNION (CCI), *Rapport d'activités*, aéroport Roland Garros, 1996, 1997.
- COLLECTIF, « Les Outre-mers », *Atlas de France*, vol. 13, Paris : GIP Reclus ; La Documentation française, 1998, 128 p.
- COLLECTIF, *L'état du monde*, Paris : La Découverte, 1994, 686 p.
- GODARD, H.R. ; LE BIHAN, « Trafic aérien : les enjeux d'une guerre économique », *L'économie de La Réunion*, n° 95, Saint-Denis : INSEE, p. 18-23.
- GOVERNMENT OF MAURITIUS ; DEPARTMENT OF CIVIL AVIATION, *Citypair Statistics*, DCA Form 215, Port-Louis, 1996, 1 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES, *Recensement général de la population de 1990, logements - population - emploi - communes - arrondissements - unités urbaines : 974 Réunion.*

— *Recensement général de la population de la collectivité territoriale de Mayotte, août 1991.*

— *Recensement général de la population de la collectivité territoriale de Mayotte, août 1997, premiers résultats.*

ORGANISATIONS INTERNATIONALES, *Annuaire*, 1994, 1995.

POPULATION REFERENCE BUREAU Inc., *World Population Data Sheet*, Washington PRB, 1995.